



Rupture cdd/courrier/contrat

Par **Rachel**, le **26/07/2012** à **13:14**

Bonjour,

Cette question est pour un CDD saisonnier de six mois pour mon fils

Je viens par la présente me renseigner sur un contrat de travail cdd signer pour la période du 01 avril au 30 septembre 2012.

Sur mon contrat de travail plusieurs points ne sont pas respectés par l'employeur.

- pas de visite médicale passé
- heures supplémentaires non payés (payés 39H et 70 effectués)
- jours de congés non respectés (lundi soir et mardi, puis demi journée dans la semaine) je n'ai jamais eu la demi journée

Tout se passait bien jusqu'au troisième mois ou j'ai réclamé la régularisation de mon embauche. A savoir que pour 70 heures de travail par semaine ma paye est de 1209 euros (mon patron prétexte toujours le manque d'activité touristique, je suis pizzaiolo et me fait des promesses pour le mois d'après qui ne viennent pas). Je n'ai qu'un jour et demi de repos au lieu des deux jours prévus. Il est écrit sur mon contrat une demi journée a prendre dans la semaine, je n'ai jamais eu droit a celle ci (seulement un jour et demi).

Quand j'ai commencé a discuter de tout cela, le travail est devenu un vrai calvaire. Insultes, menaces à répétition. La dernière semaine passé dans l'entreprise, mon employeurs m'a menacé de me pourrir tellement la vie que je finirais par démissionner. "tu vas prendre et crois moi, je vais tellement te pourrir la vie que tu me signeras ta démission ou je ne m'appelle plus".

Il m'a balancer un cendrier dessus et ses crises sont si violentes que j'ai eu peur de retourner

travailler. "Demain mon garçon on est que tout les deux et crois moi, tu vas prendre cher"

Je me suis mis en maladie et depuis j'ai peur de retourner au travail. Mon arrêt fini le 01 aout. Je ne veux pas reprendre, tellement j'angoisse de se qu'il pourrait faire. Quand je lui est porté mon arret le 11 juillet, il m'a dit " tu ne perds rien pour attendre et ne te repointe pas car tu vas comprendre qui je suis"

Je ne suis pas indemniser par la sécurité sociale et cela ne m'enchanté guerre de rester sans rien faire, je voudrais changer de patron, j'ai un autre travail si je le souhaite, mais je ne voudrais pas perdre mes droits et lui donner le plaisir de la victoire en démissionnant.

Que faire et dans quel ordre? Merci a vous

Par **pat76**, le **26/07/2012** à **19:06**

Bonjour

Juste un conseil, votre fils prend son contrat de travail, ses bulletins de salaire et il va vite expliquer la situation à l'inspection du travail.

De plus votre fils ne peut pas faire plus de 48 heures par semaine et 10 heures par jour.

L'employeur n'a pas envoyé l'attestation à la sécurité sociale pour que votre fils touche des indemnités journalières?

Surtout allez à l'inspection du travail le plus vite possible.

Pas de démission, c'est l'employeur qui va vous payer.

Une fois que vous aurez été à l'inspection du travail, revenez sur le forum.